

I—SUMMARY OF CONCLUSIONS

5. Your Committee concludes that:

(a) some witnesses from AECL management were reluctant and unco-operative in testifying, and in the case of the chief witness, Mr. J. Lorne Gray, evasive as well;

(b) Mr. Gray, then President of AECL, on his own initiative, committed the Crown corporation, and therefore the Government and people of Canada, to immense expenditures of public funds for agents' fees. Furthermore, Mr. Gray did not know what services were being performed by the agents nor who ultimately received the payments. In the case of the Argentine sale, he stated that he did not even want to know the agent's identity;

(c) your Committee was unable to obtain satisfactory answers to some basic questions. The successful concealment, by complex and sophisticated payment and banking procedures in foreign countries, of the identities of the ultimate recipients of the funds and the nature of services rendered, leads your Committee to suspect that some of the payments were indeed used for illegal or corrupt purposes; and

(d) Mr. Ross Campbell was brought from the diplomatic service and appointed Chairman of the Board of AECL with the responsibility of renegotiating the sales contracts. He not only failed to put the agency agreement on a better footing, but also appointed Eisenberg as exclusive agent for the sale of a second unit to South Korea without specifying the charges to be made for these services.

6. Your Committee further concludes that:

(a) the evolution of AECL from a research organization to a substantial commercial enterprise has not been subjected to appropriate scrutiny by the Government and Parliament;

(b) the decision-making process vested too much power in the former President, Mr. J. Lorne Gray, and did not provide adequate safeguards to protect the public interest and its investment in AECL;

(c) AECL management did not follow acceptable business practices in the manner in which it made arrangements for the use of agents, nor did it have due regard for the high standard of business ethics which Crown corporations should observe;

(d) the payment of large unaccountable fees by the AECL management is totally unacceptable;

(e) the Board of Directors of AECL, in the Korean sale, failed to take into account the financial and other implications of the post-contract services agreement with the agent, Mr. Eisenberg, and as a result, did not fully protect the interests of AECL;

(f) the senior management of AECL, including the Secretary, the Treasurer, and the Internal Auditor, did not properly discharge their responsibilities as officers. In particular, the limits of authority were not respected; the reporting to

I—RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

5. Votre Comité tire les conclusions suivantes:

a) certains témoins de la direction de l'EACL ont refusé de répondre aux questions et de collaborer avec les enquêteurs; le témoin principal, M. J. Lorne Gray, s'est même montré évasif dans ses réponses;

b) M. Gray, qui était alors président de l'EACL, s'est engagé, de sa propre initiative et au nom de la société de la Couronne, du gouvernement et des Canadiens, à verser des sommes importantes en honoraires aux agents. En outre, M. Gray ignorait la nature des services rendus par les agents ainsi que l'identité des personnes qui recevaient finalement les paiements. Dans le cas de la vente à l'Argentine, il a affirmé qu'il préférait ignorer l'identité de l'agent;

c) votre Comité n'a pas réussi à obtenir de réponse à certaines questions fondamentales. Le fait qu'on ait pu réussir à cacher l'identité des personnes qui recevaient les fonds ainsi que la nature des services rendus grâce aux procédures bancaires complexes utilisées dans certains pays étrangers pousse votre Comité à croire que certains des versements ont bien été utilisés à des fins illicites ou frauduleuses; et

d) M. Ross Campbell qui faisait autrefois partie du service diplomatique a été nommé président du Conseil d'administration de l'EACL et chargé de renégocier les contrats de vente. Loin d'améliorer les conditions de l'entente avec l'agence, il a nommé Eisenberg comme agent exclusif pour la vente d'un second réacteur à la Corée du Sud, sans préciser ce que coûterait ses services.

6. De plus, votre Comité tire les conclusions suivantes:

a) le fait que l'EACL soit devenue une entreprise commerciale importante de simple organisme de recherche qu'elle était, n'a pas fait l'objet de vérifications appropriées de la part du Gouvernement ou du Parlement;

b) le processus de prise de décision a donné de trop larges pouvoirs à l'ancien président, M. J. Lorne Gray, sans prévoir de garanties suffisantes de protection de l'intérêt public et de ses investissements dans l'EACL;

c) la direction de l'EACL ne s'est pas conformée à des pratiques commerciales acceptables dans sa façon de conclure des arrangements avec des agents, pas plus qu'elle ne s'est suffisamment conformée aux normes strictes d'éthique du commerce auxquelles les sociétés de la Couronne devaient être soumises;

d) le paiement d'honoraires considérables non justifiés par la direction de l'EACL est tout à fait inacceptable;

e) dans le cas de la vente à la Corée, le Conseil d'administration de l'EACL n'a pas tenu compte des répercussions financières ou autres de l'entente sur les services post-contractuels avec M. Eisenberg, et n'a donc pas entièrement protégé les intérêts de l'EACL;

f) la haute administration de l'EACL, y compris le secrétaire, le trésorier et le vérificateur attitré, ne se sont pas acquittés convenablement de leurs responsabilités. En particulier, les limites de l'autorité n'ont pas été respectées; le